

CONTRAT DE TRAVAIL MODELE VIVANT

- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat

Le Président de l'université Toulouse Jean-Jaurès d'une part,

Et d'autre part, Mme, M. :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

N°INSEE :

Nationalité :

Adresse :

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : objet du contrat

Mme, M. :

Est recruté en qualité d'agent contractuel pour exercer l'activité suivante : modèle vivant

Article 2 : durée

Le présent contrat est établi pour une durée déterminée de.....heures maximum,

débutant le

et se terminant le.....

Pendant la durée du présent contrat,

Mme, M.....

assume ses fonctions au sein de (UFR, composante/service) :.....

.....

Article 3 : Rémunération :

L'intéressé sera rémunéré au taux horaire de 27.26€ brut

Le nombre d'heures payées correspondra au nombre d'heures effectuées et attestées par un état de paiement signé par le responsable de la composante ayant procédé au recrutement.

Cette rémunération sera imputée sur l'enveloppe deheures (indiquer le nombre d'heures total attribuées à la composante) attribuées à(indiquer dénomination complète de la composante) sur :

UB :Centre financier :

Ou

UB 967

CONTRAT DE TRAVAIL MODELE VIVANT

Article 4 : Obligations

L'intéressé est lié par l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Article 5 : Affiliation sécurité sociale et IRCANTEC

L'intéressé(e) bénéficiera pendant la durée de son contrat, des dispositions du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié, en ce qui concerne notamment l'affiliation au régime de sécurité sociale, complétée par l'affiliation à l'IRCANTEC en application du décret n°70.1277 du 23 décembre 1970 modifié, pour la retraite.

Article 6 : Fin de contrat

La partie qui voudra obtenir la résiliation du présent contrat devra en aviser l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par le biais du formulaire de démission disponible auprès de la composante dans le respect des délais de préavis fixés à l'article D811-6 du code de l'éducation ainsi qu'aux articles 46 et 48 du décret n°86.83 du 17 juillet 1986.

Article 7 : Litiges :

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Le co-contractant

Le..... Nom Prénom

Le Président de l'université Signature